



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 88485

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la question des accidents de la vie courante et sur la demande qui lui aurait été adressée par les ministres chargés de la consommation, de l'intérieur et de la santé d'accorder, à l'automne, le label de grande cause nationale 2011 à la lutte contre ces accidents. Avec 11 millions d'accidents, près de 20 000 décès et 4,5 millions de blessés chaque année, les accidents de la vie quotidienne représentent un fléau encore plus meurtrier que l'insécurité routière, endeuillant de nombreuses familles et détruisant des vies entières. Les pays du nord de l'Europe ont mis en place une politique volontariste en menant de nombreuses actions avec les acteurs concernés et des campagnes adaptées. Aussi, dans ces pays, le nombre de décès liés aux accidents domestiques a été divisé par trois. Déclarer la prévention des accidents de la vie courante grande cause nationale permettrait une plus grande prise conscience de nos concitoyens et permettrait ainsi de diminuer le nombre d'accidents. Il aimerait connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du Premier ministre sur la démarche d'un collectif d'associations engagé dans la lutte contre les accidents de la vie courante qui a fait part de son souhait d'être candidat pour l'attribution du label « Grande cause nationale » pour 2011. La procédure d'attribution des labels « Grande cause nationale » et « Campagne d'intérêt général » 2011 a été lancée officiellement le 22 septembre avec la publication d'un communiqué, disponible sur le site gouvernement.fr. Les associations et collectifs intéressés disposent d'un délai d'un mois à compter de cette date pour déposer leur dossier de candidature auprès du service d'information du Gouvernement, qui procédera à l'instruction des dossiers avant attribution du label. Le Gouvernement est naturellement attentif à cette initiative qui vise à réduire le nombre de décès et de blessés, trop nombreux encore. L'État s'est d'ailleurs déjà mobilisé par le passé en organisant des campagnes de communication visant à mieux informer nos concitoyens, afin d'éviter ces accidents qui ont parfois des conséquences dramatiques. Le Premier ministre a également pris bonne note des propositions opérationnelles formulées par le collectif initiateur de la démarche pour amplifier cette mobilisation. Il a demandé l'examen de ces propositions par les ministères concernés.

Données clés

Auteur : [M. Fernand Siré](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88485

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9821

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 11963